



Publié le 20/07/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 juillet 2020

Délibération n° 2020-055
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICHY, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Hélène DELNESTE à Thomas DOVICHY, Maria GARIBAL à Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal et dans le prolongement de la délibération du 10 juillet 2020 déterminant le nombre de membres, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Il est donc proposé de procéder à l'élection des 7 membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R 123-8,

Considérant la délibération n° 2020-026 du 10 juillet 2020 déterminant le nombre des membres,

ENTENDU le rapport de présentation et les candidatures proposées,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de proclamer élus pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI :

- Madame CASSOU-SCHOTTE
- Madame CHAUSSOY
- Madame MARCHES
- Monsieur ARFEUILLE
- Madame BOUVIER
- Monsieur ERTEKIN
- Madame DELUC.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 juillet 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.